



247317 - Quel est l'argument selon lequel la plus longue durée des règles est de 15 jours ? Quelle est la plus longue durée de l'absence des règles ?

question

Quels sont les arguments qui permettent aux ulémas d'affirmer que la plus longue durée des règles est de 13 à 15 jours ? Quelle est la plus longue durée de l'absence des règles selon la majorité des ulémas. J'espère recevoir des réponses détaillées sur les deux questions assorties d'arguments tirés du Live et de la Sunna.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, une divergence oppose les ulémas sur la fixation de la plus longue durée des règles. La plupart d'entre eux retiennent 15 jours et estiment que ce qui va au-delà est un saignement irrégulier. Leur argumentation repose sur la réalité habituelle. La durée des règles chez la femme ne dépasse pas 15 jours.

A ce propos, Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Nous nous appuyons sur le fait que les règles sont évoquée par la loi religieuse sans fixation. Puisque ni la langue ni la charia ne leur fixe une limite, on doit se référer à la coutume. Ataa a dit : **J'ai vu des femmes dont les règles durent un jour et d'autres dont les règles durent 15 jours.**

Selon Ahmad, Yahya ibn Adam a dit : **J'ai entendu Charik a parlé d'une femme dont les règles durent 15 jours successifs chaque mois.** Extrait d'al-Moughni (1/225).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «L'expression sa plus longue durée est de 15 jours renvoie aux règles.

Ils fondent leur argumentation sur la réalité 'habituelle selon laquelle les règles de la femme ne



durent pas plus de 15 jours puisque ce qui dépasse cette durée s'étend sur plus de la moitié du mois. Or la temps de l'absence des règles ne peut être plus court que celui de leur présence. Si les règles duraient 16 jours, leur absence durerait 14 jours. Or, l'écoulement du sang menstruel ne peut être plus fréquent que son absence.

Selon les ulémas, quand une femme connaît un saignement continu, elle est confrontée à un phénomène irrégulier. La majeure partie du mois est assimilée à sa totalité. Le saignement qui apparait au-delà de 15 jours est irrégulier. Toute femme qui constate un tel saignement se retrouve dans une situation irrégulière. » Extrait de ach-charh al-moumt'i (1/471).

On a déjà dit dans la réponse donnée à la question n° 5595 et dans la réponse donnée à la question n° 65570 que l'avis le mieux argumenté est qu'aucune limite n'est fixée pour la durée la plus longue ou la plus courte des règles.

Deuxièmement, une divergence de vues oppose les ulémas à propos de la pause la plus courte entre l'apparition des règles. Nous avons déjà dit dans la réponse donnée à la question n° 221997 qu'il n'existe pas de durée minimum. La plus longue pause séparant deux règles n'a pas de limite non plus de l'avis unanime des ulémas.

On lit dans adhwa al-Bayaan de Cheikh Muhammad Lamine Chinquti (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) : « Nous avons déjà soutenu maintes fois que, de l'avis de tous, la plus longue durée de la pause n'a pas de limite. An-Nawawi dit dans son commentaire sur al-Mouhdhab : **Le consensus est basé sur un recensement exhaustif de ce qui existe empiriquement.**

Fait partie des plus étonnantes histoires relatives à ce chapitre celle rapportée par al-Qadi, Abou Tayyib, dans son commentaire où il dit : une femme m'a dit que sa sœur voyait ses règles durant un jour et une nuit par an et qu'elle est bien portante et fait des enfants. Ses couches durent 40 jours. »

On lit dans Nayl al-Maarib bicharh dalil at-taalib (1/105) : **La plus longue durée de la pause entre deux règles n'a pas de limite puisqu'aucune règle religieuse ne l'a fixée et que des femmes restent un mois ou trois, voire une année sans voir leurs règles. Il y en a même qui ne les voient**



pas du tout.

Allah le sait mieux.